

N°	Objet	Approbation/ Rejet
2023-24	Demande de subvention - Travaux de renforcement de la distribution d'eau potable « Avenue du Général de Gaulle » sur la commune de Saint YRIEIX la PERCHE– Programme 2023	Approuvée
2023-25	Demande de subventions - Travaux de sectorisation du réseau AEP sur les communes de MEUZAC et MAGNAC BOURG	Approuvée
2023-26	Demande de subventions - Projet d'économie d'eau – Appel à la sobriété	Approuvée
2023-27	Demande de subventions - Projet de station de neutralisation à Saint Mathieu	Approuvée
2023-28	Demande de subventions - Programme de Renouvellement de canalisations de PVC collé relarguant des CVM sur les communes de LA PORCHERIE, MARVAL, GLANGES et LA MEYZE– Programmes 2024-2025	Approuvée

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N° BS 2023-24

Séance du 07/11/2023

Demande de subvention - Travaux de renforcement de la distribution d'eau potable « Avenue du Général de Gaulle » sur la commune de Saint YRIEIX la PERCHE- Programme 2023

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 18

PRESENTS : 18

L'an deux mille vingt-trois, le 07 novembre, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqué le 16 octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Pascal THEILLET, Gaston CHASSAIN, MME Séverine DUREISSEIX, MM. Jean DUCHAMBON, Christian LATOUILLE, Loïc GAYOT, Georges BEAUDOU, Jacque BERNIS, André DUBOIS, Lucien DUROUSSEAUD, Didier LEYRIS, Sébastien FISSOT, Eric PAULHAN, Philippe ROUGERIE, Manuel VERGER, André SOURY, **membres du Bureau Syndical.**

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. Sébastien FISSOT.

Sur le rapport du Président ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du comité syndical n° 2020-67 en date du 1er décembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions,

Considérant les travaux de renforcement de la distribution d'eau potable « Avenue du Général de Gaulle » sur la commune de Saint YRIEIX la PERCHE- Programme 2023 dont le montant total s'élève à 28 111,33 € HT,

Considérant que ces travaux peuvent être éligibles à une subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE,

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

- Subvention du Conseil Départemental de la Haute Vienne : 40 % (11 244,00 €)
- Autofinancement par le Syndicat : 60 % (16 867,33 €).

AR Prefecture

087-200080307-20231107-BS2023_24-DE
Reçu le 13/11/2023

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2023-24

Séance du 07/11/2023

Demande de subvention - Travaux de renforcement de la distribution d'eau potable « Avenue du Général de Gaulle » sur la commune de Saint YRIEIX la PERCHE-Programme 2023

Le Bureau Syndical, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Décide de solliciter le Conseil Départemental de la Haute Vienne, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux de renforcement de la distribution d'eau potable « Avenue du Général de Gaulle » sur la commune de Saint YRIEIX la PERCHE

Article 2 : Autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires

Article 3 : S'engage à prendre en charge la part qui lui incombe, soit un minimum de 60% du montant HT et d'inscrire les crédits nécessaires au Budget du Syndicat.

VOTE

Pour : 18

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Fait à AIXE SUR VIENNE, le 07 novembre 2023.
Le Président du Syndicat,

Maurice LEBOUTET.

SYNDICAT DES EAUX
MVBG
VIENNE - BRIANCE - GORRE

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. Modalité de publicité effectuée le :

13 Novembre 2023

AR Prefecture

087-200080307-20231107-BS2023_24-DE
Reçu le 13/11/2023

**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
VIENNE BRIANCE GORRE**

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N° BS 2023-25

Séance du 07/11/2023

Demande de subventions - Travaux de sectorisation du réseau AEP sur les communes de MEUZAC et MAGNAC BOURG

**NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 18
PRESENTS : 18**

L'an deux mille vingt-trois, le 07 novembre, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqué le 16 octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Pascal THEILLET, Gaston CHASSAIN, MME Séverine DUREISSEIX, MM. Jean DUCHAMBON, Christian LATOUILLE, Loïc GAYOT, Georges BEAUDOU, Jacque BERNIS, André DUBOIS, Lucien DUROUSSEAUD, Didier LEYRIS, Sébastien FISSOT, Eric PAULHAN, Philippe ROUGERIE, Manuel VERGER, André SOURY, **membres du Bureau Syndical.**

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. Sébastien FISSOT.

Sur le rapport du Président ;

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération du comité syndical n° 2020-67 en date du 1er décembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions,
- Considérant** les travaux de sectorisation– Programme 2024 dont le montant total s'élève à 98 000,00 € HT,
- Considérant** que ces travaux peuvent être éligibles à une subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE et à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- Considérant** que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :
- Subvention du Conseil Départemental de la Haute Vienne : 30 %
 - Subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne : 50 %
 - Autofinancement par le Syndicat : 20 %

AR Prefecture

087-200080307-20231107-BS2023_25-DE
Reçu le 13/11/2023

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2023-25

Séance du 07/11/2023

Demande de subventions - Travaux de sectorisation du réseau AEP sur les communes de MEUZAC et MAGNAC BOURG

Le Bureau Syndical, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Décide de solliciter le Conseil Départemental de la Haute Vienne et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, pour l'attribution de subventions pour le programme prévisionnel de travaux sectorisation- Programme 2024

Article 2 : Donne son accord pour la réalisation du projet dont le montant total prévisionnel s'élève à 98 000,00 € HT et autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires.

Article 3 : S'engage à prendre en charge la part qui lui incombe, soit un minimum de 20% du montant HT et d'inscrire les crédits nécessaires au Budget du Syndicat.

VOTE

Pour : 18

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Fait à AIXE SUR VIENNE, le 07 novembre 2023.
Le Président du Syndicat.


SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
Maurice LEBOUTET.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. Modalité de publicité effectuée le :

13 Novembre 2023

AR Prefecture

087-200080307-20231107-BS2023_25-DE
Reçu le 13/11/2023

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N° BS 2023-26

Séance du 07/11/2023

Demande de subventions - Projet d'économie d'eau – Appel à la sobriété - Mise en place de l'infrastructure Réseau pour la télérelève - Programmes 2024-2028

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 18

PRESENTS : 18

L'an deux mille vingt-trois, le 07 novembre, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqué le 16 octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Pascal THEILLET, Gaston CHASSAIN, MME Séverine DUREISSEIX, MM. Jean DUCHAMBON, Christian LATOUILLE, Loïc GAYOT, Georges BEAUDOU, Jacque BERNIS, André DUBOIS, Lucien DUROUSSEAUD, Didier LEYRIS, Sébastien FISSOT, Eric PAULHAN, Philippe ROUGERIE, Manuel VERGER, André SOURY, **membres du Bureau Syndical.**

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. Sébastien FISSOT.

Sur le rapport du Président ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du comité syndical n° 2020-67 en date du 1er décembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions,

Considérant Projet de déploiement de la télérelève et sensibilisation à la sobriété des usages– Programmes 2024-2028 dont le montant total s'élève à 6 207 035,00 € HT,

Considérant que ces travaux peuvent être éligibles à une subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE et à la DETR,

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

- Subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne : 70 % d'une dépense estimée à 5 032 335 € HT
- Subvention au titre de la DETR : 20 % d'une dépense estimée à 1 007 385,00 € correspondant à la Mise en place de l'infrastructure Réseau LoraWan
- Subvention du Conseil Départemental de la Haute Vienne : : 10 % d'une dépense estimée à 1 007 385,00 € correspondant à la Mise en place de l'infrastructure Réseau LoraWan
- Autofinancement par le Syndicat : 40 %

AR Prefecture

087-200080307-20231107-BS2023_26-DE
Reçu le 13/11/2023

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2023-26

Séance du 07/11/2023

Demande de subventions - Projet d'économie d'eau – Appel à la sobriété - Mise en place de l'infrastructure Réseau pour la télérelève - Programmes 2024-2028

Le Bureau Syndical, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Décide de solliciter le Conseil Départemental de la Haute Vienne, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la DETR, pour l'attribution de subventions pour le Projet de déploiement de la télérelève et sensibilisation à la sobriété des usages– Programmes 2024-2028

Article 2 : Donne son accord pour la réalisation du projet dont le montant total prévisionnel s'élève à 6 207 035,00 € HT et autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires.

Article 3 : S'engage à prendre en charge la part qui lui incombe, soit un minimum de 40% du montant HT et d'inscrire les crédits nécessaires au Budget du Syndicat.

VOTE

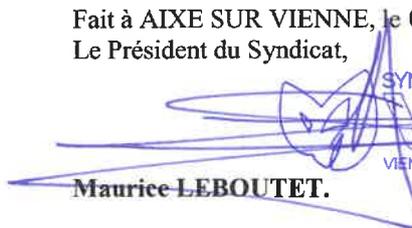
Pour : 18

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Fait à AIXE SUR VIENNE, le 07 novembre 2023.
Le Président du Syndicat,


SYNDICAT DES EAUX
MVBG
VIENNE • BRIANCE • GORRE
Maurice LEBOUTET.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. Modalité de publicité effectuée le :

13 Novembre 2023

AR Prefecture

087-200080307-20231107-BS2023_26-DE
Reçu le 13/11/2023

**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
VIENNE BRIANCE GORRE**

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N° BS 2023-27

Séance du 07/11/2023

Demande de subventions - Projet de station de neutralisation à Saint Mathieu

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 18

PRESENTS : 18

L'an deux mille vingt-trois, le 07 novembre, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqué le 16 octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Pascal THEILLET, Gaston CHASSAIN, MME Séverine DUREISSEIX, MM. Jean DUCHAMBON, Christian LATOUILLE, Loïc GAYOT, Georges BEAUDOU, Jacque BERNIS, André DUBOIS, Lucien DUROUSSEAUD, Didier LEYRIS, Sébastien FISSOT, Eric PAULHAN, Philippe ROUGERIE, Manuel VERGER, André SOURY, **membres du Bureau Syndical.**

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. Sébastien FISSOT.

Sur le rapport du Président ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du comité syndical n° 2020-67 en date du 1er décembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions,

Considérant le projet de station de neutralisation sur la commune de Saint MATHIEU– Programmes 2024-2027 dont le montant total estimé s'élève à 1 210 140,00 € HT,

Considérant que ces travaux peuvent être éligibles à une subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE et à la DETR,

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

- ▀ Subvention au titre de la DETR : 50 % d'une dépense estimée à 1 210 140,00 €
- ▀ Subvention du Conseil Départemental de la Haute Vienne : 30 % d'une dépense estimée à 1 210 140,00 €
- ▀ Autofinancement par le Syndicat : 20 %

AR Prefecture

087-200080307-20231107-BS2023_27-DE
Reçu le 13/11/2023

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2023-27

Séance du 07/11/2023

Demande de subventions - Projet de station de neutralisation à Saint Mathieu

Le Bureau Syndical, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Décide de solliciter le Conseil Départemental de la Haute Vienne et la DETR, pour l'attribution de subventions pour la création d'une unité de neutralisation de 25 m³/h sur la commune de Saint MATHIEU – Programmes 2024-2027

Article 2 : Donne son accord pour la réalisation du projet dont le montant total prévisionnel s'élève à 1 210 140,00 € HT et autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires.

Article 3 : S'engage à prendre en charge la part qui lui incombe, soit un minimum de 20% du montant HT et d'inscrire les crédits nécessaires au Budget du Syndicat.

VOTE

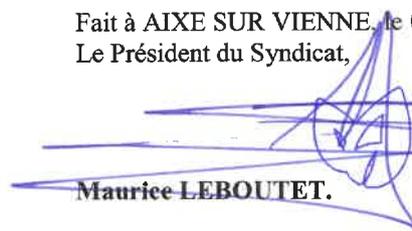
Pour : 18

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Fait à AIXE SUR VIENNE, le 07 novembre 2023.
Le Président du Syndicat,


SYNDICAT DES EAUX
VBSG
VIENNE • BRIANCE • GORRE

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. Modalité de publicité effectuée le :

13 Novembre 2023

AR Prefecture

087-200080307-20231107-BS2023_27-DE
Reçu le 13/11/2023

**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
VIENNE BRIANCE GORRE**

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N° BS 2023-28

Séance du 07/11/2023

Demande de subventions - Programme de Renouvellement de canalisations de PVC collé relarguant des CVM sur les communes de LA PORCHERIE, MARVAL, GLANGES et LA MEYZE- Programmes 2024-2025

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 18

PRESENTS : 18

L'an deux mille vingt-trois, le 07 novembre, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqué le 16 octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Pascal THEILLET, Gaston CHASSAIN, MME Séverine DUREISSEIX, MM. Jean DUCHAMBON, Christian LATOUILLE, Loïc GAYOT, Georges BEAUDOU, Jacque BERNIS, André DUBOIS, Lucien DUROUSSEAUD, Didier LEYRIS, Sébastien FISSOT, Eric PAULHAN, Philippe ROUGERIE, Manuel VERGER, André SOURY, **membres du Bureau Syndical.**

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. Sébastien FISSOT.

Sur le rapport du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du comité syndical n° 2020-67 en date du 1er décembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions,

Considérant le projet de renouvellement des canalisations PVC collé relarguant des CVM sur les communes de LA PORCHERIE, MARVAL, GLANGES et LA MEYZE- Programmes 2024-2025 dont le montant total estimé s'élève à 555 000,00 € HT,

Considérant que ces travaux peuvent être éligibles à des subventions de l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour les interventions sur les communes de LA PORCHERIE et GLANGES et au titre de la DETR dans le cadre de la catégorie d'opérations « 4- Qualité et sécurité de l'approvisionnement en eau potable » et plus particulièrement « Sécurité sanitaire de l'eau distribuée », à savoir Remplacement des canalisations en PVC identifiées par l'ARS comme augmentant les concentrations de CVM dans les eaux distribuées,

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

- Subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (50 % d'une dépense retenue de 261 997 € sur GLANGES et LA PORCHERIE) : 130 998 €,
- Subventions DETR (40 % d'une dépense retenue de 555 000 € HT) : 222 000 €,
- Pour partie autofinancement et/ou emprunt par le Syndicat (35 %) : 202 002 €.

AR Prefecture

087-200080307-20231107-BS2023_28-DE
Reçu le 13/11/2023

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2023-28

Séance du 07/11/2023

Demande de subventions - Programme de Renouvellement de canalisations de PVC collé relarguant des CVM sur les communes de LA PORCHERIE, MARVAL, GLANGES et LA MEYZE- Programmes 2024-2025

Le Bureau Syndical, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Article 1 :** Décide de solliciter l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la DETR, , pour l'attribution de subventions pour les travaux de renouvellement des canalisations PVC collé relarguant des CVM sur les communes de LA PORCHERIE, MARVAL, GLANGES et LA MEYZE- Programmes 2024-2025
- Article 2 :** Donne son accord pour la réalisation du projet dont le montant total prévisionnel s'élève à 555 000,00 € HT et autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires.
- Article 3 :** S'engage à prendre en charge la part qui lui incombe, soit un minimum de 35% du montant HT et d'inscrire les crédits nécessaires au Budget du Syndicat.

VOTE

Pour : 18

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Fait à AIXE SUR VIENNE, le 07 novembre 2023.
Le Président du Syndicat,


Maurice LEBOUTET.

SYNDICAT DES EAUX
VBG
VIENNE • BRIANCE • GORRE

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. Modalité de publicité effectuée le :

13 Novembre 2023

AR Prefecture

087-200080307-20231107-BS2023_28-DE
Reçu le 13/11/2023